

## Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 25 juin 2015

**Membres élus présents ou représentés :** M. Alfredo Gomez Muller, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, M. Jean-Claude Soret, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre-Antoine Dessaux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goï, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, Mme Coralie Martin, M. Hicham Ngassi Saqout, Mme Eléonore Viora, Mme Gaëlle Le Dantec, Mme Agathe Saudubray, M. Okana Rodrial Ngandzien, M. Mathieu Cluzel, Mme Marie Georges, Mme Carole Dervault, Mme Christèle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Mireille Motteau, M. Olivier Combacau.

**Membres à titre consultatif :** M. Arnaud Giacometti, Mme Christine Poirier, M. Jérôme Barrère, M. Sébastien Boyer, Mme Bénédicte Froment, Mme Caroline Gonzalez, M. Benoît Wolf, Mme Fadila Trouvé, M. Germain Rousseau, M. Thomas Thuillier, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Pascale Garcia, Mme Christine Maisonneuve.

**Correspondants pédagogiques :** Mme Gaëlle Berton, M. Pascal Chareille, M. Alexis Chommeloux, M. Ludovic Fontaine, Mme Bénédicte Montigny, Mme Nathalie Pourprix.

### ➤ **Approbation du compte-rendu de la CFVU du 23 avril 2015**

Nadine Imbault soumet le compte-rendu au vote. Il est adopté à l'unanimité dont une abstention.

### ➤ **Informations générales**

Nadine Imbault présente ensuite le projet de master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF).

Les formateurs des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Education (*ESPE*) devront désormais être titulaires de ce master. Deux parcours seront ouverts en formation continue pour l'année de master 1 (M1) : l'un destiné aux futurs enseignants spécialisés de l'Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH), l'autre aux formateurs d'enseignants. Le premier parcours préparera à l'obtention de la certification pour enseigner à un public d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. La formation spécialisée sera proposée en présentiel à Fondettes et éventuellement à Orléans selon les effectifs. L'autre parcours est destiné à la formation de formateurs d'enseignants. Cette formation académique sera accompagnée dans chaque département. L'année de Master 2 aura pour objet la formation aux métiers de l'enseignement, elle sera constituée d'un large tronc commun aux métiers de l'éducation et de la formation avec des options pour colorer le parcours.

Nadine Imbault invite ensuite Arnaud Giacometti à présenter les statuts du Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour Etudiants Etrangers (CUEFEE).

Le CUEFFE est régulièrement évalué pour l'obtention d'un label qualité du Français Langue Etrangère (FLE) et lors de sa dernière évaluation il a été noté qu'il devrait être doté de statuts.

Ces statuts précisent que ce service commun rattaché à la Direction des Relations Internationales a pour mission l'organisation de formations à la langue française ainsi qu'à la culture française.

Le public visé est celui des étudiants d'échanges ou venus à titre individuel, ainsi que les chercheurs étrangers. Les enseignements sont coordonnés avec le Centre universitaire d'Etude du Français et des Francophonies plurielles (CEFFrap). Le CUEFEE est également centre de passation du Test de Connaissance du Français.

Il est dirigé par un directeur nommé par le président de l'université sur proposition du vice-président chargé des relations internationales et comprend une commission pédagogique regroupant les enseignants. Dans ces statuts, est institué un conseil du CUEFEE comprenant neuf membres avec voix délibératives.

Les statuts de ce centre ont été approuvés en Comité Technique ce même jour.

### ➤ Conventions

#### - Relations Internationales

##### Renouvellements

- *Convention d'échange d'étudiants*

#### **East Carolina University - Greenville (Etats-Unis)**

Cette convention s'adresse aux étudiants de toutes les filières (niveau licence et master 1) ainsi qu'aux personnels enseignants et administratifs.

Les étudiants sont sélectionnés par leur établissement où ils restent inscrits dans leur formation diplômante. Cette convention concerne trois étudiants par an maximum pour chaque établissement, sélectionnés par l'université d'origine. La convention est conclue pour 5 ans.

Nadine Imbault fait observer l'absence de logo page 1 et qu'il manque un mot (3ème alinéa 2).

Cet établissement n'ayant pas de secteur médical, ces filières en sont exclues. Le partenariat ne concerne pas non plus les IUT ni Polytech'.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- *Convention d'application relative à la mise en place d'un double-diplôme en Histoire (licence et master) Ruhr- Universität Bochum (Allemagne)*

L'université de Bochum est un des plus anciens partenaires de l'université de Tours puisque la première convention a été signée en 1970. Cette convention spécifique avec l'UFR Arts et Sciences humaines est relative à la mise en place d'un double diplôme en histoire, aux niveaux licence et master. La convention permet la délivrance d'un double diplôme de Licence/Bachelor of Arts en Histoire (formation initiée en 2002) préparant ensuite au master intégré franco-allemand recherche en histoire.

Elle a concerné cette année 6 étudiants entrants et 11 sortants. L'Université Franco-Allemande (UFA) a renouvelé son soutien pour 4 ans. L'intérêt de cette convention est notamment de comporter des groupes communs dès la L2. La sélection se fait sur dossier et nécessite le niveau B1 pour chaque pays.

L'étude du document fait apparaître l'absence de précisions concernant la période de soutenance en master.

La convention est approuvée sous réserve de la modification demandée.

- *Convention multilatérale relative au master « Histoire et culture de l'alimentation - U.F.R. Arts et Sciences humaines*  
**Universités de Gand, Bruxelles, Leiden et Bologna**

Cette convention-cadre redéfinit le partenariat relatif à des échanges d'étudiants et de personnels dans le cadre du master Histoire et Culture de l'Alimentation. Comme la majorité des conventions, les étudiants sont sélectionnés par leur établissement d'origine et règlent leurs droits dans leur université.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- *Convention relative à la mise en place de diplômes délocalisés*  
avec l'I.A.E (Institut d'Administration des Entreprises) - U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales.

L'intérêt de la délocalisation d'un diplôme est de permettre à des étudiants étrangers de devenir diplômés de l'université de Tours, et donc d'une université française.

❖ *Master Management de la Qualité et des Projets*  
**Institut supérieur du Génie Appliqué (IGA) de Casablanca et Rabat (Maroc)**

L'enseignement est dispensé par des enseignants locaux et étrangers. Les étudiants doivent procéder à une double-inscription. L'avenant présenté redéfinit les conditions de cette délocalisation.

Il ne s'agit pas d'un renouvellement de la convention mais seulement un avenant pour une année avec le projet de mettre en place ensuite un double diplôme et révision des conditions financières.

Les modalités pédagogiques et financières seront établies dans une convention spécifique rédigée ultérieurement.

Nadine Imbault note des corrections à apporter au texte: dans le paragraphe Objectif, la mention parcours doit être remplacée par "diplôme", à l'alinéa 5: supprimer "organisations" qui n'existe pas dans l'intitulé du master.

❖ *Master Marketing des Services*  
**Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ), Faculté de Gestion et de Management (Liban)**

Cette convention a pour objectif la mise en place d'une double diplomation à Beyrouth après la délocalisation depuis 5 ans du master en Management Stratégique des Hommes et des Organisations - Marketing des services. La convention de coopération avec cette université a été signée en 2005. 58 étudiants étaient inscrits cette année à ce diplôme. La sélection se fait sur dossier et le niveau B2 est requis. Les frais d'inscription s'élèvent à 5 000 € dont 2 800 € sont reversés à l'université de Tours. Les enseignements se déroulent au Liban pendant un an. L'évaluation est faite par l'université qui attribue ou non le diplôme. Le jury est mixte aux deux établissements.

**Instituto Internacional de Educaçao - Rio de Janeiro (Brésil)**

Il s'agit de la même délocalisation de master que la précédente selon des modalités identiques. Elle a été mise en place en 2008.

La convention prévoit la constitution d'une équipe pédagogique de six membres (quatre au moins à Tours) et d'un comité de pilotage pour évaluer la formation (au moins deux membres de l'université François-Rabelais). La formation doit être évaluée annuellement par la CFVU.

Les enseignements sont en anglais avec une mise à niveau intensive si besoin. Le seuil d'ouverture se situe entre 10 et 20 étudiants (maximum) pour la promotion du M2.

Nadine Imbault précise que ces trois conventions n'ont pas été présentées en Conseil d'UFR. Elles sont donc approuvées à l'unanimité sous réserve de leur passage à ce conseil.

- **Conventions de partenariat**

Création

*Convention avec l'Association Martiniquaise d'Education Populaire (AMEP) - IUT TOURS - Licence Professionnelle (LP) MURAT*

Cette convention a pour objet d'organiser la formation de la licence professionnelle hôtellerie tourisme option Management d'une Unité de Restauration à Thème en Martinique en septembre 2015. Elle fait suite à un appel d'offre auquel l'université Antilles-Guyane n'a pas souhaité répondre. Le public visé est formé de stagiaires de formation continue dont le recrutement sera fait par l'IUT. Les cours seront dispensés par l'AMEP et par l'IUT.

Les frais à hauteur de 4200 € par stagiaire seront reversés intégralement à l'IUT.

Les 660 heures de formation seront assurées en partie par quatre enseignants de l'IUT à Tours et à la Martinique (266 h) et le reste (394 h) organisé et financé par l'AMEP.

L'IUT de Tours prend en charge l'organisation des enseignements pour les cours à Tours et les soutenances de stages s'effectuent sous le contrôle de représentants de l'IUT.

L'expertise de la convention dénote l'absence de professionnels dans l'enseignement dispensé en Martinique ainsi que d'enseignants universitaires.

Nadine Imbault rappelle en effet qu'une licence professionnelle doit comprendre au minimum 25% de professionnels en exercice selon la réglementation. La LP actuelle a été habilitée avec un pourcentage d'intervenants professionnels plus élevé (36%). De plus, Nadine Imbault souligne l'absence d'enseignant-chercheur parmi les intervenants en Martinique.

Il n'est pas possible d'augmenter la participation des professionnels tourangeaux pendant la période où la formation se déroulera à Tours car les professionnels locaux connaissent peu le secteur de la restauration en Martinique.

L'autre expertise a souligné qu'on ne connaît pas le contenu de l'appel d'offre que l'AMEP doit nous fournir.

La convention ne répondant pas à la maquette de la licence professionnelle, n'est pas soumise au vote. Il est demandé que les points de discussion soient revus.

*Convention relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT) donnant grade de licence*

Certains points de cette convention doivent être rediscutés entre les partenaires. Sa présentation est donc ajournée.

## ➤ Pédagogie

Nadine Imbault fait un point sur le **Module du Projet Personnel et Professionnel (MP3)** en Master.

Les étudiants de L3 viennent de valider un premier cycle de MOBIL. Il faut à présent poursuivre, comme acté dans le contrat d'établissement, la mise en place de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle et la connaissance de l'environnement de travail à laquelle se destinent les étudiants.

Dans les différents masters, des actions pouvant faire référence au MP3 sont déjà proposées sous différentes formes selon les filières : stage, conférences de professionnels, atelier CV/ Lettre, visite d'entreprises,... Il s'agit donc ici d'élargir les possibilités des étudiants à suivre des actions en dehors de leur cursus : les actions proposées par la MOIP, stages,... et il est indispensable d'inscrire le MP3 dans la maquette d'enseignement des masters.

Le MP3 figure bien (sous cet intitulé ou un autre) dans un grand nombre de maquettes. Cette unité d'enseignement (UE) permet aux étudiants de pouvoir réaliser un stage (si toutefois la maquette comprend 200 heures d'enseignement, soit le seuil légal). L'étudiant devra à son retour de stage rendre un rapport dont le contenu aura été préalablement défini par l'équipe pédagogique. Ce dernier point est essentiel puisqu'imposé par la loi. En revanche, rien n'oblige à noter ce rapport ni à lui conférer des points ECTS.

Les rares maquettes ne disposant pas d'UE de préprofessionnalisation devront en ajouter pour la rentrée sous l'intitulé de MP3 pour une meilleure identification. Un texte sera adressé aux composantes dans ce sens.

- **Proposition d'Unités d'Enseignement d'Ouverture (UEO) pour 2015-2016 (cf tableau joint).**

Le tableau des UEO proposées pour l'année prochaine synthétise les demandes des composantes et services. Les propositions ont été étudiées en commission UEO le 5 juin. Quelques recommandations sont encore en attente de réponses de la part des composantes.

Il est rappelé la nécessité pour les responsables d'UEO de se conformer au cahier des charges des UEO adopté par la CFVU.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Présentation du Contrat d'Engagement « Etudiant Entrepreneur » Pépite Centre**

Cette présentation est reportée en septembre.

## ➤ U.F.R. Médecine

- Expérimentation PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé)

Cette expérimentation doit permettre d'intégrer les études de santé sans passer par le concours de la PACES. Il s'adresse aux étudiants de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de licence Sciences de la vie et Physique/Chimie parcours Chimie uniquement. Les premiers concernés doivent pouvoir intégrer la 2<sup>ème</sup> année de Médecine, Pharmacie ou Maïeutique. Les deuxièmes pourront intégrer la 2<sup>ème</sup> année de Pharmacie uniquement. Pour être admissibles, les étudiants devront faire partie des 20 % ayant obtenu les meilleures notes en 1<sup>ère</sup> session et avoir validé 3 Unités d'Enseignements complémentaires au parcours expérimentation.

La limite du nombre d'étudiants autorisés à s'inscrire aux UE complémentaires prévue dans le projet initial a été levée. Cette absence de limitation suscite de nombreux échanges parmi les membres de la commission, certains craignent un afflux de candidats à cette expérimentation, candidats qui n'auraient pas forcément un niveau assez élevé et qui pourrait mettre en danger leur réussite en licence. Elle risque de créer un appel d'air en licence de biologie, licence qui a déjà un nombre élevé d'étudiants et pour lesquels les

débouchés ne sont pas tous évidents. Par ailleurs, la maquette de ces unités d'enseignement prévoit des cours en distanciel consistant en un simple diaporama, ce qui n'est pas conforme aux heures d'enseignement devant être réalisées. Un dispositif d'autoévaluation est prévu, mais en quoi consiste-t-il ?

Le projet doit être amélioré quant aux modalités de contrôle des connaissances, ce public étudiant n'étant pas familiarisé avec la pratique du QCM (Questionnaires à Choix Multiples).

Enfin est prévu un entretien préalable mais les conditions de cet entretien doivent être définies dès maintenant.

Afin de permettre la mise en place de cette expérimentation, les modifications énoncées seront demandées aux membres du groupe de travail afin que le projet puisse être présenté de nouveau en CFVU en septembre 2015.

- **Modifications de maquettes et de Modalités de Contrôle des Connaissances**

Le détail des modifications de maquettes et de contrôle des connaissances ainsi que les votes figurent dans le tableau récapitulatif joint au compte-rendu. Les modifications de maquettes présentées concerne des aménagements minimes, corrections d'erreurs matérielles ou destinées à répondre des évolutions notamment à la loi sur les stages.

- ***Modification Diplôme d'Université***

- « *Formation à la réflexion en philosophie contemporaine et à la recherche en éthique* » (associé à l'UFR Arts et Sciences humaines - département de philosophie).

- **U.F.R. Médecine**

- ***Modification Diplôme d'Université***

- « *Formation à la réflexion en philosophie contemporaine et à la recherche en éthique* » (associé à l'UFR Arts et Sciences humaines - département de philosophie).

- **U.F.R Lettres et Langues**

- ***Modifications de maquettes***

- Licences Arts, Lettres et Langues mention Lettres, Langues, Parcours Droit-Langues Allemand, Droit-Langues Anglais, Droit-Langues Espagnol, Droit-Langues Italien
- Masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) second degré :
  - ❖ parcours Espagnol
  - ❖ parcours Lettres

- ***Modifications des Modalités de contrôle des connaissances***

- Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales, parcours Anglais
- Master 1 Langues, Littératures et Civilisations Etrangères spécialité Langues et Commerce International (LCI)

➤ **U.F.R. Arts et Sciences humaines**

- **Modification des modalités d'accès à la 2<sup>ème</sup> session**
  - Licence de Psychologie
  - Licence de Musicologie

Pour ces deux licences, l'accès à la seconde session est limité aux étudiants ayant obtenu une moyenne de 8/20 dans les mêmes conditions que celles appliquées à l'UFR Droit Economie Sciences Sociales, Sciences et Techniques et dans certaines licences de l'UFR Lettres et Langues. Cette disposition ne concerne pas les étudiants en régime spécial d'études, ni les étudiants réorientés.

- **Modifications de maquettes**
  - Licence de Sociologie
  - Licence Musicologie parcours Jazz et Musiques actuelles
  - Master Recherche Musique et musicologie
  - Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) second degré parcours Musique et musicologie
  - Master 1 Psychologie

➤ **U.F.R. Droit, Economie et Sciences sociales**

- **Modifications de maquettes**
  - Certificat d'aptitude à l'insertion universitaire
  - Master 1 Droit Privé et Droit Public
    - parcours Droit Privé Carrières judiciaires
    - parcours Droit Public Conseil et contentieux
    - parcours Droit Public Gouvernance territoriale
    - parcours Droit Public Droit de la santé
  - Master 1 Economie parcours AES-AGE (Administration Economique et Sociale - Administration et Gestion des Entreprises)
  - Master 1 Sociétés, Villes et Territoires - Géographie
  - Master 1 Gouvernance territoriale, parcours AES-AGT (Administration Economique et Sociale - Administration et Gestion Territoriales)
  - Master 2 Gouvernance territoriale spécialité Administration des collectivités Locales
    - Master 2 Droit Privé et Droit Public spécialité Conseil et contentieux
    - Master 2 Droit privé et Droit Public spécialité Promotion et gestion de l'immeuble (Professionnel et Recherche)

➤ **I.U.T. BLOIS**

- **Modifications de maquette**
  - Licence professionnelle Production industrielle spécialité Contrôle et développement des Matériaux

Il s'agit d'une refonte globale de la maquette pour répondre davantage aux exigences des branches professionnelles et rendre le diplôme plus attractif.

➤ **E.P.U.**

- **Modifications de maquettes**
  - Master 2 Recherche International spécialité « Electronic and Mechanical Engineering » - M2RI EME

- Master 2 Recherche International spécialité “Planning and Sustainability/Urban and Regional Planning” - M2RI PS/URP

➤ **U.F.R. Sciences et Techniques**

- **Modifications de maquettes**
  - Licence 1 et Licence 2 Biologie et Sciences de la Matière parcours pré-professionnalisant
  - Licence 2 Sciences de la Vie
  - Licence 2 Mathématiques
  - Master MEEF second degré (Métiers de l’Enseignement, de l’Education et de la Formation), Mathématiques
  - Master 2 Informatique spécialité Systèmes d’Information pour l’Aide à la Décision (SIAD)
  - Master IT4BI (Information Technologies for Business Intelligence)
  - Master 2 Biologie Intégrative Agrosociétés spécialité Sensoriel et innovation en agroalimentaire
  - Master 2 CCI (Compétence Complémentaire en Informatique)

➤ **Vie de l’étudiant**

- **Compte-rendu Commission FSDIE du 28 mai 2015.**

Le budget restant à attribuer est de 62 950 €. Lors de cette commission, 14 projets ont été présentés par 13 associations. La commission octroie des subventions à tous les projets à hauteur de 17 650 €.

Le tableau joint est adopté à l’unanimité.

- **Présentation du formulaire commun de demande de subventions.**

Thomas Thuillier, vice-président chargé de la vie associative, présente le formulaire commun de demande de subvention *Université (FSDIE) - CROUS (Culture Actions) - Composantes - Mission Développement Durable*.

La finalisation de ce projet de formulaire commun a permis au groupe de travail de constater un manque d’homogénéité dans les procédures (délais, formulaires, etc...) entre les différentes composantes et entre les organismes concernés. Une réunion annuelle est prévue afin de faire le bilan de la mise en place de ce formulaire et d’une perspective d’unification des procédures.

Ce formulaire est approuvé à l’unanimité.

- **Convention avec l’association « Les Halles de Rabelais »**

Cette association étudiante distribue des colis alimentaires aux étudiants en situation de précarité, en partenariat avec la Banque Alimentaire qui fournit des denrées alimentaires. 180 étudiants ont été dénombrés cette année. L’université a souhaité mettre en place une convention de partenariat avec cette association précisant leurs obligations respectives. L’objectif est de poursuivre et amplifier le soutien apporté à l’association.

L’université versera une subvention de fonctionnement à l’association d’un montant de 2000 € et mettra à sa disposition les locaux de la Maison de l’Etudiant ainsi qu’un véhicule conduit par un agent afin d’aller chercher les denrées à la Banque Alimentaire.

L’association devra maintenir les locaux en bon état, apposer le logo de l’université sur tous les documents de communication et inviter le vice-président chargé de la vie étudiante et le vice-président étudiant à ses conseils d’administration.

La convention est adoptée à l’unanimité.

- Préconisations du groupe de travail « Handicap »

Sébastien Boyer présente les préconisations pour accompagner les étudiants en situation de handicap. Il s'agit notamment de la désignation d'un référent handicap enseignant par année d'étude, le développement des outils numériques sur l'ENT, la transmission à certains étudiants des photocopies et supports pédagogiques, et l'autorisation pour les déficients visuels d'enregistrer les cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.